

Étude des bibliothèques publiques de la région de Montréal

Le rapport Aubry-Denis : perspective d'ensemble

Keith Crouch

Volume 23, numéro 4, décembre 1977

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055206ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055206ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Crouch, K. (1977). Étude des bibliothèques publiques de la région de Montréal : le rapport Aubry-Denis : perspective d'ensemble. *Documentation et bibliothèques*, 23(4), 187–195. <https://doi.org/10.7202/1055206ar>

Résumé de l'article

L'auteur explique d'abord les circonstances qui ont engendré le rapport Aubry-Denis sur les bibliothèques municipales de Montréal; il situe ensuite le document par rapport aux autres enquêtes sur les bibliothèques publiques d'agglomérations urbaines et en dégage les principes directeurs ainsi que les principales recommandations. Il explicite enfin la structure proposée pour former un réseau de bibliothèques, compte tenu des facteurs politiques et démographiques de la Communauté urbaine de Montréal, ainsi que les modalités de gestion et de financement de cette structure à trois paliers.

Étude des bibliothèques publiques de la région de Montréal

Le rapport Aubry-Denis: perspective d'ensemble

Keith Crouch

Directeur de la bibliothèque
Collège royal militaire
Kingston, Ontario

L'auteur explique d'abord les circonstances qui ont engendré le rapport Aubry-Denis sur les bibliothèques municipales de Montréal; il situe ensuite le document par rapport aux autres enquêtes sur les bibliothèques publiques d'agglomérations urbaines et en dégage les principes directeurs ainsi que les principales recommandations. Il explicite enfin la structure proposée pour former un réseau de bibliothèques, compte tenu des facteurs politiques et démographiques de la Communauté urbaine de Montréal, ainsi que les modalités de gestion et de financement de cette structure à trois paliers.

The author explains the circumstances which brought the Aubry-Denis report on the municipal libraries of the island of Montreal. He then proceeds to place it in the context of similar inquiries in other urban areas, as well as to trace the principles on which it is based and its main recommendations. He also explains the network structure proposed by the report, which is one which takes into account the political and demographic realities of the Montreal Urban Community as well as the actual administrative and financial structure of the network itself.

El autor empieza el artículo explicando las circunstancias que han producido el informe Aubry-Denis; luego, compara el documento con otros estudios sobre bibliotecas urbanas y pone de manifiesto los principios directivos así como las recomendaciones principales. Termina explicando la estructura que ha sido propuesta para la creación de una red de bibliotecas, teniendo en cuenta los factores políticos y demográficos de la Comunidad urbana de Montréal y las formas de gestión y financiamiento de esta estructura de tres niveles.

Une étude sur les bibliothèques, c'est en quelque sorte un exercice de recherche appliquée. Le rapport Aubry-Denis¹, dont la

publication remonte maintenant à plus d'un an, en est un exemple. En quoi ce rapport ressemble-t-il aux autres études sur des bibliothèques publiques et dont certains problèmes coïncident avec ceux des bibliothèques publiques situées sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM)? De quelle façon aborde-t-il ces problèmes dans le contexte québécois et montréalais?

N.D.L.R.: Après avoir été directeur de la bibliothèque North York de Toronto, Keith Crouch a dirigé les bibliothèques des universités Sir George Williams et McGill. Il complète actuellement ses études de doctorat à la Faculté de bibliothéconomie de l'Université de Toronto et sa thèse porte sur «Les communications inter-personnelles de l'entrevue dans un service de référence» (Interpersonal communication in the reference interview).

1. Claude Aubry et Laurent-G. Denis, *Rapport de l'étude des bibliothèques publiques de la région de Montréal*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, Service des bibliothèques publiques, 1976.

L'étude Aubry-Denis fut entreprise dans des circonstances où l'insatisfaction des bibliothécaires professionnels à l'égard des lois sur les bibliothèques publiques était grande. D'abord, on ne pouvait trouver dans aucune loi québécoise une définition

moderne des bibliothèques publiques, ni une formulation claire et concise de leur mission. C'est seulement dans les règlements adoptés en vertu de la Loi des bibliothèques publiques que l'on pouvait trouver cette définition et l'énoncé des objectifs. Cette loi établit en effet la Commission des bibliothèques publiques et le Service des bibliothèques publiques du ministère des Affaires culturelles, sans toutefois fournir de fondement légal à la création des bibliothèques publiques elles-mêmes. La Loi des cités et villes² contient cette disposition mais ne prévoit cependant aucune définition des bibliothèques publiques et n'en formule aucun objectif. Cette lacune, ainsi que la dispersion à travers deux lois et leurs règlements respectifs des dispositions légales régissant les bibliothèques publiques, laissent entrevoir une dualité du rôle des bibliothèques. De toute façon, ce sont certainement ces facteurs, dans une certaine mesure, liés à l'absence d'une longue et solide tradition de bibliothèques publiques dans la province de Québec, qui ont longtemps maintenu celles-ci au rang de sous-services des organisations municipales de loisirs.

Cette situation ambiguë donna lieu au rapport Castonguay³; en effet, on considérait trop souvent que les bibliothèques publiques n'avaient pour rôle que de distraire les gens au lieu de les renseigner et d'enrichir leurs connaissances dans le but de favoriser l'émancipation et le développement personnel des citoyens. Les lois et règlements existants n'établissaient alors aucunement le fondement légal tangible des services de bibliothèques publiques dans les zones périphériques largement sous-urbanisées de Montréal et d'autres grandes villes. Les moyens légaux pour amorcer une collaboration entre les bibliothèques étaient en général insuffisants.

Le rapport Castonguay visait donc à combler ces lacunes par une modification profonde de ces lois et règlements. Présenté conjointement par l'ACBLF et l'ABQ/QLA à la Commission des bibliothèques publiques du ministère des Affaires culturelles, il proposait un ensemble de recommandations en vue de changements qui refléteraient l'émergence du rôle d'information et d'éducation des bibliothèques publiques, adapté aux besoins d'émancipation de l'individu dans une société moderne, urbanisée, complexe et avancée au point de vue technologique.

Au même moment, le Service des bibliothèques publiques mettait au point un programme budgétaire pour le «développement d'un réseau de bibliothèques publiques»⁴; ce «mémoire de programme» cherchait également à résoudre ces problèmes. Le ministère des Affaires culturelles, ayant reconnu que les problèmes qui se posaient dans la région métropolitaine de Montréal étaient réellement complexes, décida de réunir une équipe de spécialistes⁵ qui les étudieraient et feraient ensuite leurs recommandations; celles-ci serviraient de fondement à l'établissement d'un réseau coordonné comprenant les vingt-neuf bibliothèques municipales et d'associations des trente municipalités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Vingt-neuf de ces municipalités avaient une population allant de 7,000 à 92,547 habitants, alors que la trentième, la ville de Montréal, comptait 1,193,000 habitants (1974)⁶. C'est dans ce contexte que Claude Aubry et Laurent-G. Denis entreprirent leur enquête sur les bibliothèques publiques de la Communauté urbaine de Montréal.

Les auteurs adoptèrent comme cadre théorique la conception moderne des bibliothèques publiques, représentant celles-ci comme des agences de diffusion des documents, de l'information et du savoir

2. Québec. Lois, statuts, etc. *Loi des cités et villes, Statuts refondus du Québec, 1964*, chap. 193, Québec, Imprimeur de la Reine, 1964, p. 235-520.

3. André Castonguay et al., *Rapport du Comité conjoint de l'Association des bibliothécaires du Québec/Quebec Library Association, et de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, sur la législation des bibliothèques publiques du Québec*, Montréal, ACBLF, 1972.

4. Québec. Ministère des Affaires culturelles. Service des bibliothèques publiques, *Développement d'un réseau de bibliothèques publiques; mémoire d'élément de programme*, Québec, 1973.

5. *Ibid.*, 78.

6. Claude Aubry et Laurent-G. Denis, *Rapport...*, 72.

qui favorisent l'émancipation personnelle des usagers. Selon l'ancienne conception, les bibliothèques n'ont de raison d'être que pour la conservation et l'emmagasinage des documents, le prêt n'étant qu'un aspect secondaire de ce rôle traditionnel. Claude Aubry et Laurent-G. Denis conçoivent les bibliothèques comme des organismes vivants, ouverts sur le monde extérieur et guidés par les besoins d'information de leurs lecteurs. Ce cadre théorique, à l'intérieur duquel les objectifs, les problèmes et les réalisations des bibliothèques devraient être considérés, est très précisément décrit et expliqué dans le rapport, tant pour éduquer les politiciens, les autorités officielles et le grand public que pour fournir aux bibliothécaires des principes de base dans l'accomplissement de leurs tâches.

Cet énoncé clair et explicite des principes de base est une caractéristique commune au rapport Aubry-Denis et à un certain nombre d'études portant sur les problèmes des bibliothèques d'agglomérations urbaines, en particulier l'étude Goldhor sur les services de bibliothèques publiques dans la région métropolitaine de Minneapolis-Saint Paul⁷, l'étude Lowell-Martin sur la bibliothèque publique de Chicago⁸, l'étude Arthur D. Little sur la bibliothèque publique de San Francisco⁹ et l'étude Shaw sur les bibliothèques publiques de la région métropolitaine de Toronto¹⁰. Cette façon d'aborder le problème permet de déterminer les questions à poser au cours de la phase de collecte des données, d'analyser ces données et d'établir le

processus d'investigation dans son ensemble; l'analyse et les recommandations qui en résultent s'élèvent ainsi au-dessus de la pure subjectivité; cette qualité se retrouve dans tous ces rapports.

Par contre, le rapport Bowron sur les bibliothèques publiques de la région de Victoria¹¹, bien qu'il semble implicitement en faveur d'un rôle actif pour les bibliothèques publiques, n'arrive à aucune affirmation claire. Ainsi, les recommandations énoncées ont la forme d'une simple opinion plutôt que d'une série de propositions interdépendantes fondées sur une analyse structurée des faits. Le rapport Ernst et Ernst sur les succursales de la bibliothèque publique de Cleveland constitue un exemple encore plus probant d'étude peu concluante¹². En effet, on constate que ce rapport s'appuie sur une enquête dont sont absents les principes directeurs concernant les bibliothèques et les services d'information. Cette absence de principes directeurs, liée à une méthodologie défailante, ont produit un rapport qui constitue à peine plus qu'un échantillon d'opinions non représentatives, sur lesquelles sont fondées des recommandations «qui fixent comme objectif d'ensemble d'élargir le prêt dans les succursales et d'améliorer les autres services offerts à la collectivité»¹³. On est en droit de se demander de quels services il s'agit et pourquoi il faudrait les améliorer...

Le souci premier de Claude Aubry et de Laurent-G. Denis étant d'offrir des services aux individus, une étude des composantes de la population des municipalités de la CUM s'imposait. L'analyse effectuée confirma le fait que les personnes qui parlent les deux langues officielles ne sont pas regroupées de façon nette à l'intérieur de municipalités dont la population est ho-

7. Herbert Goldhor, *A Plan for the Development of Public Library Service in the Minneapolis-Saint Paul Metropolitan Area*. With a chapter [on technical services] by Dr. Wesley C. Simonton, Minneapolis and Saint Paul, Twin Cities Metropolitan Area Library Study Committee, January 1967.

8. Lowell A. Martin, *Library Response to Urban Change; a Study of the Chicago Public Library*, Chicago, American Library Association, 1969.

9. Arthur D. Little, Inc., *The Urban Central Library; Development Alternatives for San Francisco*, par A.D. Little, Inc. et John S. Bolles Associates, San Francisco, 1970.

10. Ralph R. Shaw, *Libraries of Metropolitan Toronto; a Study of Library Service*, prepared for the Library Trustee's Council of Toronto and District, Toronto, 1960.

11. Albert Bowron, *The Future of Public Library Service in Greater Victoria and the Capital Regional District*, Toronto, Information, Media and Library Planners, 1972.

12. Ernst and Ernst, *Cleveland Public Library: Clevelanders' Opinions and Use of the Branch System (a Documented Survey with Recommendations)*, 2 vols., Cleveland, 1972.

13. *Ibid.*, 23.

mogène et il en est de même des autres groupes ethniques. Cependant, de nombreuses municipalités étant trop petites pour offrir des services adéquats et des collections suffisantes dans une langue, comment pourraient-elles le faire dans deux ou trois langues? Par ailleurs, étant donné la très grande diversité d'intérêts, de niveaux d'instruction, de revenus et d'âges, il est évident que les collections devraient offrir un vaste choix de sujets à des niveaux de spécialisation variés. En effet, comment espérer que les bibliothèques publiques soient reconnues comme des centres de diffusion de l'information si les bibliothécaires ne mettent pas au point des politiques d'acquisition claires et précises qui répondent aux besoins de l'individu dans sa collectivité ou si, une fois cette étape franchie, ils n'ont pas les fonds nécessaires à l'acquisition de documents?

Le développement des collections, dont dépendent la référence, l'information de la collectivité, l'audiovisuel et les autres services des bibliothèques, exige un personnel suffisant — bibliothécaires professionnels et personnel de soutien — bien formé et ayant des connaissances spécialisées. Les auteurs du rapport ont constaté que la plupart des bibliothécaires ont une formation professionnelle de base et que le niveau d'expérience s'est élevé dans la région de Montréal. Par contre, peu d'entre eux ont une formation spécialisée ou ont acquis de l'expérience ailleurs qu'à l'endroit où ils travaillent.

Finalement, pour ce qui est des bâtiments qui logent les bibliothèques, les locaux où les lecteurs ont accès aux collections et peuvent être aidés dans la recherche d'information, la situation présente de grandes disparités, selon les auteurs du rapport. Les installations dont disposent les bibliothèques de la Ville sont tout à fait inadéquates, alors que dans certaines municipalités environnantes, les locaux sont agréables et pourront sans doute suffire pour les cinq prochaines années. Toutefois, la plupart des bâtiments ne sont pas conçus pour dispenser certains services aussi élémentaires que la facilité d'accès pour les personnes handicapées.

Dans les petites municipalités, quelque 60,000 personnes ne peuvent compter sur les services d'une bibliothèque publique et lorsque ces services existent, leur qualité varie énormément d'un quartier à l'autre. En ce qui concerne les collections et le personnel, toutes les municipalités, sauf Montréal, présentent des lacunes considérables; par contre, leurs locaux devraient suffire, en général, encore pour cinq ans. La ville de Montréal, pour sa part, doit faire face à des problèmes graves et immédiats dans ces trois domaines. Voilà les principaux problèmes des bibliothèques publiques relevés par les auteurs du rapport¹⁴.

Au-delà de ces problèmes, il en existe d'autres d'ordre politique et démographique contre lesquels les auteurs du rapport et les bibliothécaires ne peuvent rien dans l'immédiat. Le premier de ces problèmes provient de l'émiettement de toute la région en une multitude de populations très différentes et de ressources très inégales¹⁵. L'existence d'une structure gouvernementale régionale, la Communauté urbaine de Montréal, établie pour assumer la responsabilité de certains services et pour en faciliter l'accès dans toute l'île, constitue le second problème. Les services intermunicipaux de bibliothèques publiques ne font pas partie du mandat de la CUM, mais figurent sur la liste des services facultatifs. Vu la très grande impopularité de la CUM auprès de nombreux maires et conseillers municipaux, ces derniers s'opposèrent, comme il était à prévoir, à tout arrangement qui enlèverait de leur juridiction les bibliothèques publiques et les placerait sous celle de la Communauté urbaine¹⁶.

En conséquence, tout projet de création d'un réseau régional de bibliothèques publiques dans l'île de Montréal devrait tenir compte de ces réalités démographiques et politiques ainsi que des problèmes que connaissent les bibliothèques publiques.

14. Claude Aubry et Laurent-G. Denis, *Rapport...*, 202-205.

15. *Ibid.*, 33-35 et 71-73.

16. *Ibid.*, 104.

Les recommandations formulées dans le rapport Aubry-Denis sont de trois ordres. La première catégorie regroupe les recommandations pouvant être appliquées par les bibliothèques et les bibliothécaires, individuellement ou collectivement, par des projets profitables à tous: fixer par écrit les buts et objectifs à atteindre, ainsi que les politiques devant orienter le développement des collections et des services, à l'intérieur de chaque bibliothèque; déléguer plus de responsabilités au personnel spécialisé dans le choix des acquisitions et le développement des collections et, dans le cas de certaines petites municipalités, relier la bibliothèque par contrat à une municipalité voisine plus développée. Les recommandations du second groupe sont liées à la réorganisation et à la régénération des bibliothèques publiques de la ville de Montréal. Les recommandations du troisième groupe impliquent un engagement effectif quant à la régénération des bibliothèques publiques de la ville de Montréal et portent sur la création et l'organisation formelles d'un réseau.

Les recommandations des deux premiers groupes constituent des priorités; elles proposent une définition plus claire des buts et objectifs à atteindre, préconisent l'organisation de services aux endroits qui en sont actuellement privés, l'amélioration des opérations au niveau des bibliothèques locales et le développement rapide de la bibliothèque centrale de la Ville en tant que ressource première de la région. Si ces recommandations sont mises en application, les conditions nécessaires et préalables à la mise sur pied d'un réseau organisé auront été réalisées. Les recommandations de la dernière catégorie sont importantes mais viennent néanmoins en second lieu; une fois mises en œuvre, elles augmenteraient sensiblement l'accessibilité des ressources et des services par l'adhésion des bibliothèques au réseau.

Bien que toutes les parties du rapport, y compris les recommandations, attestent du sérieux de l'étude et de l'action envisagée, nous insisterons ici sur les éléments déterminants dans le développement d'un réseau. Tout d'abord, il est à remarquer

que trois thèmes reviennent très souvent. Le premier constitue le fondement de l'argumentation et est lié au rehaussement de la mission des bibliothèques publiques: celles-ci doivent contribuer au développement personnel des citoyens et, conséquemment, leurs nouveaux objectifs doivent être de fournir un service d'information efficace axé sur les besoins particuliers des usagers.

Le second thème porte sur l'adoption du principe de service à trois paliers: les succursales de quartier ayant des collections populaires et offrant au niveau local les services de base constitueraient les points d'accès à l'ensemble du réseau; les bibliothèques de district, disposant de collections plus vastes et de services de référence plus développés renforceraient le service offert par les autres bibliothèques de la région dans un rayon de trois milles; et, pour terminer, la grande bibliothèque centrale offrirait des collections très riches, des services de référence et de recherche perfectionnés pouvant être exploités par les bibliothèques et les lecteurs de l'île de Montréal.

Le troisième thème aborde la formation, sur une base volontaire, d'un réseau préservant l'autonomie et l'identité de chaque bibliothèque. À cette étape du rapport, le contexte politique actuel est pris en considération. Ainsi, l'organisation prendrait la forme d'un système «multijuridictionnel». À cela vient s'ajouter une recommandation selon laquelle d'autres types de bibliothèques — scolaires, de collège, universitaires et spécialisées — pourraient éventuellement faire partie du réseau. L'objectif visé à long terme est donc de créer un réseau non seulement «multijuridictionnel» mais réunissant également divers types de bibliothèques.

On pourrait se demander s'il existe une autre étude ayant mis l'accent sur les systèmes de bibliothèques «multijuridictionnels» et dont les résultats pourraient être comparés à ceux du rapport Aubry-Denis. L'étude entreprise par Nelson Associates pour le compte de la Public Library Association de l'American Library Association

tion¹⁷ est à cet égard la plus significative. Elle exclut de son champ d'observation les réseaux de bibliothèques intégrés et centralisés au niveau de la gestion et s'intéresse essentiellement à ceux qui regroupent par contrat, par fédération ou autrement, des bibliothèques publiques de villages, de villes, de comtés, de régions ou relevant d'autres juridictions. Parmi les centaines de réseaux de ce type qui existaient aux États-Unis à la fin de 1963, on examina un échantillon de 58 systèmes en vue d'effectuer une étude approfondie.

La première conclusion de l'étude Nelson, et la plus importante, fait ressortir le fait que «la compétence du directeur est le facteur décisif dans le succès d'un réseau»¹⁸. Claude Aubry et Laurent-G. Denis reconnaissent l'importance capitale du rôle que joue le directeur; ils exposent de façon détaillée les qualités de leader qui rendront efficace la collaboration avec les bibliothèques membres du réseau et qui contribueront à attirer un personnel qualifié au sein de l'organisation¹⁹.

Le rapport Nelson conclut que les systèmes fédérés fonctionnent mieux lorsqu'une bibliothèque centrale solide est associée à des bibliothèques environnantes plus faibles. Les avantages sur lesquels insistent la plupart des membres du réseau (accès aux collections, possibilité pour le personnel de participer à des programmes de perfectionnement, services de consultation, etc.) impliquent tous un rapport de type fort/faible entre les bibliothèques membres²⁰. Geneviève Casey, ayant étudié toute la documentation parue récemment sur les expériences américaines de réseaux regroupant plusieurs genres de bibliothèques, insiste sur le fait que «*toute collaboration entre les bibliothèques, notamment*

entre bibliothèques de types différents, doit être fondée sur la solidité. Les bibliothèques locales, qui ne réussissent pas à répondre aux besoins de leur propre clientèle, sont mal placées pour partager leurs ressources»²¹. En d'autres termes, il doit être profitable pour les plus petites bibliothèques périphériques de se joindre à un réseau pour bénéficier d'un plus grand accès aux ressources de la bibliothèque centrale. De la même façon, pour que le réseau profite aussi à la bibliothèque centrale de la ville, il faut que cette dernière reçoive une compensation équitable pour les ressources qu'elle offre. De plus, comme le remarque Nelson, lorsque des bibliothèques de même taille se regroupent essentiellement pour s'assurer des octrois gouvernementaux, les pressions pour que le système se désintègre sont toujours très fortes, à moins que les bibliothèques soient complètement intégrées à un système en tant que succursales²². Pour ce qui a trait au développement des collections, les systèmes fédérés éprouvent souvent des difficultés à élaborer des politiques d'acquisition à l'échelle du réseau²³.

Ces conclusions sont importantes dans le contexte des bibliothèques de l'île de Montréal. Il est apparemment improbable qu'un réseau soit mis sur pied par le gouvernement régional, étant donné l'opposition acharnée dirigée contre la CUM. Si, par conséquent, un réseau volontaire, indépendant et coopératif est créé, il doit s'appuyer sur un système de bibliothèques publiques régénéré avec une bibliothèque centrale de recherche solide. Il est évident qu'aucun réseau ne serait efficace sans la bibliothèque de la Ville de Montréal, puisque cette municipalité regroupe près de 60% de la population de l'île. Il faudrait renforcer cette bibliothèque sensiblement

17. Nelson Associates, Inc., *Public Library Systems in the United States; a Survey of Multijurisdictional Systems*, Chicago, American Library Association, 1969.

18. *Ibid.*, 223.

19. Claude Aubry et Laurent-G. Denis, *Rapport...*, 247-248.

20. Nelson Associates, Inc., *Public Library Systems...*, 238.

21. Genevieve M. Casey, *The Public Library in the Network Mode: a Preliminary Investigation*, a Commissioned Paper under the Commissioned Papers Project, Teachers College, Columbia University, Washington, U.S., Office of Education, Division of Library Programs, May 1974, p. 117. (ED 098990).

22. Nelson Associates, Inc., *Public Library Systems...*, 238.

23. *Ibid.*, 245.

afin d'encourager les plus petites à s'associer au réseau, mais il est également important qu'elle reçoive une compensation pour les ressources qu'elle offre. Il est évident que les recommandations formulées dans le rapport Aubry-Denis tiennent compte de l'importance de ces conclusions puisque l'établissement d'un réseau est présenté comme deuxième priorité; les auteurs insistent pour qu'un programme bien défini de développement du système de la Ville et de sa bibliothèque centrale soit mis en application²⁴ et soulignent aussi l'importance d'en arriver à une entente sur un système de compensation pour l'utilisation des ressources de la bibliothèque municipale²⁵.

Alors que les auteurs des autres rapports d'étude mentionnés mettent l'accent sur l'importance de maintenir et de développer une bibliothèque centrale déjà bien établie comme principale ressource pour les zones périphériques, aucun ne s'est vu obligé de proposer la transformation d'une bibliothèque centrale défaillante en une bibliothèque qui pourrait prendre la tête d'un réseau régional. À cet égard, le problème abordé dans le rapport Aubry-Denis est unique en son genre et la suggestion d'augmenter les subventions tant municipales que provinciales peut sembler énorme. Vu le montant très peu élevé des subventions accordées, de telles recommandations étaient à prévoir. Elles sont pourtant modestes en comparaison des dépenses engagées pour d'autres réseaux municipaux de bibliothèques au Canada et aux États-Unis. Pour faire une analogie, la bibliothèque et sa collection doivent pour ainsi dire atteindre le niveau de «masse critique» avant qu'un grand nombre d'utilisateurs puissent vraiment profiter de ses ressources. Bien qu'on ait critiqué l'importance de l'appui financier recommandé en qualifiant ce dernier d'irréaliste, il n'en reste pas moins qu'il est fondé sur une connaissance approfondie de ce que doivent être les services et l'utilisation des bibliothèques. Il aurait été irresponsable de la part des auteurs de recommander des sommes moins élevées.

Malheureusement, ces derniers laissent flotter une certaine ambiguïté quant à leur conception d'un service à trois paliers. Dans le troisième chapitre, lorsqu'il en est question, cette idée ne semble s'appliquer qu'à la ville de Montréal²⁶; toutefois, après avoir lu attentivement l'ensemble du rapport, il devient évident que telle n'était pas l'intention des auteurs²⁷.

L'étude Shaw sur les bibliothèques de Toronto fut une des premières à exprimer l'idée d'un service à trois paliers permettant d'équilibrer l'accès aux collections des bibliothèques en décentralisant les principales collections dans l'ensemble de l'agglomération urbaine²⁸. Cette idée fut ensuite reprise par Goldhor pour la région de Minneapolis-Saint Paul²⁹, par Martin pour la bibliothèque publique de Chicago³⁰ et par Arthur D. Little Inc. pour la bibliothèque publique de San Francisco³¹. Dans tous ces rapports, les auteurs ont annexé à leur description une carte montrant l'emplacement des bibliothèques de secteur par rapport aux autres bibliothèques de la région. Il est dommage que Claude Aubry et Laurent-G. Denis n'aient pas inclus de carte dans leur étude; celle-ci aurait pu servir de base de discussion aux responsables de la planification des services de bibliothèques d'ici à l'établissement d'un tel réseau.

L'aspect financier est évidemment l'un des facteurs clé dont dépend la réussite d'un réseau à caractère «multijuridictionnel» et regroupant plusieurs genres de bibliothèques. La nature des lois sur les bibliothèques et les règlements qui en sont issus constituent un facteur étroitement relié à l'aspect

26. *Ibid.*, 78 et 79.

27. *Ibid.*, 182 concernant le développement des collections; 210, 237 et 238 au sujet de la bibliothèque de district pour le secteur est de Montréal et d'autres municipalités de la région; 239 et 241, la bibliothèque Fraser-Hickson, après avoir été municipalisée, pourrait devenir la bibliothèque du district ouest de la ville.

28. Ralph R. Shaw, *Libraries of Metropolitan Toronto...*, 90-91 et la carte en regard de la p. 98.

29. Herbert Goldhor, *A Plan for the Development...*, 4.

30. Lowell A. Martin, *Library Response to Urban Change...*, 106-110.

31. Arthur D. Little, Inc., *The Urban Central Library*.

24. Claude Aubry et Laurent-G. Denis, *Rapport...*, 242.

25. *Ibid.*, 243 et 246.

financier. Nelson Associates³² aussi bien que Geneviève Casey³³ insistent sur le fait qu'il est très important pour le développement d'un réseau qu'il s'appuie sur des lois souples et adéquates et bénéficie d'un soutien financier de l'État, en l'occurrence le gouvernement provincial. Aux États-Unis, le soutien financier du gouvernement fédéral a toujours été de première importance. Au Canada où, contrairement aux États-Unis, les subventions fédérales pour le développement des bibliothèques publiques ne s'inscrivent pas dans la tradition constitutionnelle, la mise sur pied d'un réseau dépend ainsi grandement d'un leadership provincial dynamique, de la souplesse des lois et des encouragements financiers du gouvernement provincial.

Claude Aubry et Laurent-G. Denis soulignent l'importance de ces subventions en proposant que les fonds accordés soient plus importants que ne le recommandait le Service des bibliothèques publiques tant pour permettre la construction de nouveaux immeubles que pour couvrir les frais d'exploitation actuels, ceci afin d'accélérer le rattrapage nécessaire³⁴. Le réseau, appelé Fédération des bibliothèques municipales de Montréal (FBMM), serait entièrement subventionné par le gouvernement provincial pendant ses cinq premières années d'existence; par la suite, les coûts seraient partagés par la province d'une part et la CUM de l'autre part, ou encore par d'autres municipalités, leur contribution devant être proportionnelle aux services dont elles profitent³⁵. Cela implique, pour la FBMM, le passage d'un système de «service gratuit» à une politique de compensation financière partielle, changement que les auteurs tentent de rendre plus séduisant par une subvention supplémentaire accordée aux bibliothèques membres.

Au niveau opérationnel, il est proposé que les services métropolitains, tels que les bibliothèques techniques et d'affaires, de même que la cinémathèque devant relever de la bibliothèque de la Ville de Montréal, soient subventionnés par la CUM ou, dans le cas de la cinémathèque, par toutes les bibliothèques, proportionnellement à l'usage qu'elles en font³⁶. Ces responsabilités financières incomberaient au réseau s'il était établi.

Ainsi, il apparaît très clairement, selon les auteurs du rapport, que la solution à de nombreux problèmes de développement, de rattrapage, et la motivation à travailler en collaboration sont directement reliées à la rigueur des lois et au soutien financier du gouvernement provincial.

La création de la FBMM, organisme indépendant qui ne serait soumis ni à la CUM ni à aucune autre municipalité, engendrerait des problèmes épineux. L'un de ces problèmes, et non le moindre, serait d'en arriver à des critères équitables pour la répartition des coûts entre les bibliothèques membres, la contribution de chacune devant être proportionnelle à son utilisation des différents services. Cette question devra faire l'objet d'une étude sérieuse. Une méthode possible serait celle que décrit Johnston dans son rapport sur les coûts d'utilisation de la bibliothèque centrale de Détroit par les non-résidents³⁷.

Il est certain que chaque situation présente des particularités et la comparaison entre le rapport Aubry-Denis et les autres études ci-haut mentionnées permet de constater que des principes semblables, lorsqu'ils sont appliqués à des situations différentes, conduisent à des modèles d'organisation présentant des caractéristiques différentes. Toutefois, les objectifs fixés dans ces divers rapports s'appuient tous, en principe, sur une base similaire.

Le rapport Aubry-Denis compte parmi

32. Nelson Associates, Inc., *Public Library Systems...*, 18 et 246.

33. Geneviève M. Casey, *The Public Library in the Network Mode...*, 117.

34. Claude Aubry et Laurent-G. Denis, *Rapport...*, 224-228, Recommandations 28-33; 238, Recommandation 61; 241, Recommandation 68.

35. *Ibid.*, 250, Recommandations 84-86.

36. *Ibid.*, 234, Recommandations 50-51.

37. Harold G. Johnston, *Detroit Metropolitan Library Research and Demonstration Project, Final Report*, Detroit, Wayne State University, 1969. (ERIC Document Reproduction Service).

les meilleures études sur les bibliothèques publiques d'agglomérations urbaines. La méthode de travail des auteurs est clairement établie et logiquement développée à partir d'une conception théorique des bibliothèques publiques: cette conception correspond aux besoins créés par la vie en milieu urbain et par notre société moderne et technologique. Dans ce genre d'étude, les limites de temps et les restrictions financières obligent souvent à des compromis; aussi a-t-il été impossible, dans ce cas-ci, d'entreprendre une enquête systématique auprès des usagers et des non-usagers. Ce rapport n'en demeure pas moins un document de base dans la documentation portant sur l'évolution des bibliothèques publiques au Québec, et il est à souhaiter qu'il sera exploité pour renseigner les autorités officielles.

Pour la première fois, une publication officielle présente une analyse qui met en relief le besoin réel de développer la bibliothèque de la Ville de Montréal, non seulement pour répondre aux besoins économiques et sociaux des citoyens, mais aussi pour appuyer l'accès à l'information au niveau régional et provincial. En effet, la bibliothèque de la Ville joue, pour le reste de l'île, le même rôle que le système régional pour le réseau provincial d'information. Bien que l'idée d'un service à trois paliers permettant un accès aux ressources des bibliothèques à l'échelle régionale soit développée de façon quelque peu ambiguë, le rapport suggère plusieurs façons d'améliorer les services actuels et de planifier efficacement pour l'avenir. Les coûts occasionnés sont considérables, mais non excessifs; en réalité, ils sont modestes en comparaison des dépenses engagées pour les services de bibliothèques publiques dans d'autres agglomérations urbaines du Canada.

Les grandes lignes des recommandations portant sur les conditions nécessaires à la création d'un réseau structuré de bibliothèques et sur l'établissement du réseau lui-même concordent avec les conclusions actuelles de la recherche sur les systèmes de bibliothèques publiques et avec les dernières publications traitant de réseaux de bibliothèques.

NOUVELLEMENT PARU
aux Éditions Fides

L'ÉVANGILE EN PAPIER

par *Henriette Major et Claude Lafortune*

Enfin disponible...pour tous!

Un événement attendu depuis longtemps!

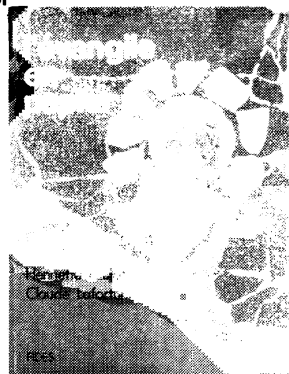
— Album illustré pour enfants

Relié
Imprimé en 4 couleurs
96 pages \$9.95

MICROSILLON - 33 TOURS
10 chansons évangéliques
musique: Mario Bruneau
paroles: Henriette Major
\$7.98

SÉRIE DE 4 POSTERS

en 4 couleurs
de 16" x 23"
tirés de l'album
illustré pour
enfants
\$10.00



À PARAÎTRE PROCHAINEMENT

- **Guide de l'éducateur**
texte de recherche de Jean-Guy Dubuc
concordance pour la catéchèse à l'élémentaire
144 pages \$5.00
- **Texte Intégral**
des 36 émissions de télévision par
Henriette Major
152 pages \$5.00
- **Guide de créativité**
réalisé par Henriette Major
et Claude Lafortune
\$4.95
- **Série de dispositifs en couleurs**
tirées de l'émission
L'ÉVANGILE EN PAPIER
de Radio-Canada
\$25.00
Auteur: **Henriette Major et Claude Lafortune**
Recherche: **Jean-Guy Dubuc**
Coordination pédagogique: **Pierre Dufour**
Photographies: **Jean-Louis Frund**

FIDES

En vente dans toutes les librairies
et à la
LIBRAIRIE GÉNÉRALE
235 est, Dorchester, Montréal
861-9621